

Lancement du nouveau réseau de transport collectif Mobilifées

Commune de Chelun

Les 16 communes de Roche aux Fées Communauté bénéficient d'un transport collectif à partir du 1er septembre 2025.

Roche aux Fées Communauté met en place un nouveau réseau de transport collectif à compter du 1er septembre 2025. Ce nouveau réseau est pensé pour faciliter les déplacements du quotidien, notamment entre le domicile et le lieu de travail, et pour améliorer l'accès aux services et équipements du territoire.

Un service gratuit, ouvert à toutes et tous :

Ce nouveau réseau est organisé selon une logique de rabattement des communes vers les trois villes principales : Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud. Les déplacements sont possibles à la journée ou à la demi-journée (avec possibilité de correspondance sur le réseau Breizh Go).

Le service est gratuit, accessible à toutes et tous (hors transport scolaire), à partir de 10 ans, du lundi au vendredi, avec plusieurs rotations quotidiennes.

Les véhicules utilisés sont des minibus de 9 places, adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Où trouver les horaires :

Les arrêts seront mis en place dans les communes pour la rentrée et les horaires y seront affichés. Le guide (horaires et arrêts) sera diffusé au cours de l'été et est d'ores-et-déjà disponible sur www.rafcom.bzh.

Le projet est financé, notamment, grâce au Versement Mobilité, une contribution versée par les entreprises du territoire. Cela permet d'assurer également la desserte des zones d'activités économiques, en réponse aux besoins des salariés.

Ce projet ambitieux marque une étape importante pour améliorer la mobilité de tous les habitants du territoire, renforcer les liaisons intercommunales et favoriser une alternative durable à la voiture individuelle.

Sur le nouveau réseau Mobilifées | Toutes les informations en ligne : <https://www.rafcom.bzh/vivre-habiter/mobilites/reseau-mobilifees>

→ Le transport à la demande (TAD) évolue

En complément de ce nouveau réseau de transport collectif, l'offre de transport à la demande (TAD) est remaniée. Ce service permet aux habitants de bénéficier de trajets à la demande. Dès le 1er septembre, de nouvelles modalités de fonctionnement vont s'appliquer.

Pour en bénéficier, les usagers devront entrer dans l'une des catégories suivantes :

Conditions d'accès

Pass Accessibilité :

- Avoir 75 ans et +

ou

- Être titulaire de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) mention "invalidité »

Pass Jeunes :

- Participer aux activités du service Sports ou du réseau Espaces Jeunes de Roche aux Fées Communauté

Pass'Art :

- Être élève inscrit à l'école de musique Le Hang'Art

Pass Insertion Professionnelle :

- Être en (ré)insertion professionnelle- Sans véhicule motorisé (sur justificatifs)

Le service fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 18h30 (Pas de service les jours fériés).

Le tarif est de 3 € par trajet (gratuit pour les moins de 8 ans accompagnés). Chaque usager est limité par 4 trajets par semaine.

L'adhésion est gratuite et obligatoire avant toute réservation. L'adhérent doit réserver son trajet, au plus tard, le jour ouvré précédant le trajet, avant midi.

A noter : les usagers déjà adhérents doivent systématiquement renouveler leur adhésion au 1er

septembre 2025 pour continuer à bénéficier du service, sous réserve d'être éligible).

Pour le TAD | Les réservations s'effectuent par téléphone au 02 99 43 64 87 / ou sur le site internet (formulaire d'adhésion à retourner impérativement) <https://www.rafcom.bzh/vivre-habiter/mobilites/transport-la-demande>

Contact et renseignements auprès de Constance BURBAN - responsable service mobilités et habitat - RAFCOM : mobilites@rafcom.bzh

Image

Ligne Forges-la-Forêt / Martigné-Ferchaud

Image

rgba(255,255,255,1)